



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 5 novembre 2021

Communiqué de presse

AIDE PAC A L'ASSURANCE RÉCOLTE 2021

Les exploitants ayant sollicité l'**aide PAC à l'assurance récolte** doivent adresser à la Direction Départementale des Territoires le **formulaire de déclaration de contrat** cosigné par l'assureur et l'exploitant d'ici le **30 novembre 2021**, date limite de réception à respecter pour éviter des pénalités.

Ce formulaire de déclaration de contrat pré-rempli a été envoyé aux exploitants **par l'entreprise d'assurance**.

Il appartient aux agriculteurs de vérifier la conformité des informations y figurant (numéro Pacage, identification, surfaces et cultures) et de le **signer** avant de le transmettre à la DDT.

Toute inexactitude doit être signalée à l'assurance pour que la correction soit prise en compte et qu'un nouveau formulaire soit transmis à l'exploitant dans les délais.

Contact :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE TARN-ET-GARONNE

2 quai de Verdun – 82 000 MONTAUBAN – Tél. : 05 63 22 24 94